



Installation électriques à basse tension et à très basse tension (Livre 1 AR 8/9/2019) - Direction générale de l'énergie

📍 Lieu du contrôle: RUE REGNIER-PONCELET 33 4000 LIÈGE Belgique

ⓘ Type de contrôle: Visite périodique (Livre 1 6.5)

📅 Date du contrôle:
30/09/2025

⌚ Prochaine visite avant le:
30/09/2026

👤 Agent-visiteur:
Mikael Farrauto

CONCLUSION : NON CONFORME

Identification des tiers

Donneur d'ordre	
Nom	Bureau immobilier Dor & Bleus
Adresse	Boulevard d'Avroy 238B, 4000 Liège, Belgique

Propriétaire, exploitant ou gestionnaire	
Nom	'
Adresse	RUE REGNIER-PONCELET 33 4000 LIÈGE Belgique

Installateur	
Nom	
TVA	

Identification de l'installation électrique

Adresse	RUE REGNIER-PONCELET 33 4000 LIÈGE Belgique
Numéro de compteur	32516968
GRD	Résa
Type de locaux	Communs

Atlas contrôle ASBL

Organisme de contrôle agréé

Siège d'exploitation: Boulevard Lambermont 127 1030 Schaerbeek

Tel: +32 2 726 64 04 | Mail: office@atlascontrole.be

TVA BE0732536476 | RPM Bruxelles



Atlas
Contrôle .

Rapport de contrôle d'une installation électrique

Basse Tension

Rapport N° 85.869

Original

B
E
LAC
663 - INSP

Base(s) Règlementaires



RGIE. Règlement général des installations électriques

Type de contrôle	Visite périodique (Livre 1 6.5)
Mise en oeuvre de l'installation	Avant le 01/06/2020 et après le 01/10/1981
Fondations	avant 81
Des dispositions dérogatoires pour les installations électriques domestiques ancien RGIE ont été appliquées (Livre 1 8.2.2)	

Description de l'installation électrique et du raccordement

GRD	Résa
Numéro de compteur	32516968
Code EAN	
Liaison compteur-tableau	XVB 4X6
Tension de service	1 X 400 V + N
Protection générale	25 2P
Nombre de tableaux	1
Différentiel de tête	300mA - 40A - type A
Prise de terre	Piquet
Résistance de terre (Ω)	37
Description de l'installation	.



Contrôles et essai

Testeur d'installation: FLK-TI-010/5394291

Schémas/plans	NOK
Liaisons équipotentielles	OK
Test BP du DDR	OK
ΔIn	OK
Contrôle de l'état	OK
Résistance de terre (Ω)	37
Isolation ($M\Omega$)	500
Liste des voies d'évacuation	NOK
Plan/liste des installations de sécurité	NOK
Plan/liste des installations critiques	NOK
Matériel fixe	OK
Protection contre les contacts directs	OK
Protection contre les contacts indirects	NOK
Protection contre les surintensités	OK

Schémas, plans et documents de l'installation

Schémas/plans	NOK
Liste des voies d'évacuation	NOK
Plan/liste des installations de sécurité	NOK
Plan/liste des installations critiques	NOK



Infractions

Catégorie	Libellé	Paragraphe
B. Prise de terre		
	Réaliser une prise de terre conforme aux prescriptions.	L1 : 4.2.3.; 5.4.2.; 5.4.3.
E. Schémas		
	Prévoir le(s) schéma(s) unifilaire(s) de l'installation.	L1: 3.1.2.; 9.1.1; 9.1.2
	Prévoir le(s) schéma(s) de position de l'installation.	L1: 9.1.2.
F. Tableau électrique		
	Réaliser ou compléter le repérage des circuits/départs et/ou appareillage, bornes de raccordements, etc.	L1: 2.8.1.; 3.1.3.; 5.3.6.1.; 5.3.6.2.; L3: 2.8.1.2.; 3.1.3.; 5.3.6.1.

Remarques

Il n'est pas exclu que des infractions supplémentaires soient identifiées lors de la présentation des schémas. Le contrôle effectué est un contrôle instantané basé sur le moment de passage. Ce rapport est uniquement le reflet de l'installation électrique au moment du contrôle.



Atlas
Contrôle .

Rapport de contrôle d'une installation électrique

Basse Tension

Rapport N° 85.869

Original

B
E
LAC
663 - INSP

Conclusion du contrôle

L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 du RGIE (Arrêté royal du 8/09/2019 : C-2020/30795 + C-2020/30794) concernant les installations électriques à basse et à très basse tension.

Le contrôle réalisé par Atlas Contrôle a porté sur les parties visibles de l'installation normalement accessibles.

Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées doivent être exécutés sans retard.

L'agent Visiteur



Devoirs du propriétaire, gestionnaire ou locataire de l'installation

L'obligation de conserver le rapport de visite de contrôle dans le dossier de l'installation électrique.

L'obligation de renseigner dans le dossier toute modification intervenue dans l'installation électrique.

L'obligation d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service public fédéral ayant l'énergie dans ses attributions, de tout accident survenu aux personnes et dû directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques.



Atlas
Contrôle.

Rapport de contrôle d'une installation électrique

Basse Tension

Rapport N° 85.869

Original

B
E
LAC
663 - INSP

Annexes



Tableau 1

Libellé	Photo
Mesure non concluante	